AR PREFECTURE

006-210600110-20190710-10-DE

Regu le 10/07/2019



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT DE NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10– <u>BUDGET CINEMA – REGULARISATION INVENTAIRE – SUBVENTION</u> <u>D'EQUIPEMENT</u>

Séance Publique Ordinaire du 3 JUILLET 2019 A 19 heures dans la salle du Conseil Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS: M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Bernard MACCARIO, M. Guy PUJALTE, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Sophie REID, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

<u>PROCURATIONS</u>: M. Michel CECCONI à Mme Marie-José LASRY, André RIOLI à Monsieur le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à M. Philippe RASTOLDO.

ABSENTS: Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Cécile GARBATINI.

QUORUM: 14 PRESENTS: 21 VOTANTS: 24

Secrétaire: Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 26 juin 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20190710-10-DE

Regu le 10/07/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2019

X - <u>BUDGET CINEMA - REGULARISATION INVENTAIRE - SUBVENTION</u> <u>D'EQUIPEMENT</u>

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

La Commune a reçu une subvention du Centre National du Cinéma qui se décomposait en une subvention de 22 508 € et une avance remboursable pour 15 441 €.

Lors de l'émission du titre au compte 1318 pour encaisser cette subvention, il n'a pas été tenu compte de l'avance remboursable de 15 441 € et il a été fait état d'un montant H.T. et d'une TVA.

Aujourd'hui, Il faut donc annuler cette opération.

Pour ce faire il faudra prévoir des crédits sur le budget 2019 de la manière suivante :

- Débit du compte 13918 et crédit du compte 777 pour 1225 €
- Débit du compte 13914 et crédit du compte 777 pour 10896 €

Et autoriser la Trésorerie à procéder aux régularisations par opérations d'ordre non budgétaire et à utiliser le compte 1068.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Autorise la Trésorerie à procéder aux régularisations énoncées ci-dessus par opération d'ordre non budgétaire et à utiliser le compte 1068.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.